



2022-85

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 18/10/2022
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,
Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME
Excusés :
Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

Objet : Approbation rapport CLECT

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Cette dernière permet de maintenir les équilibres budgétaires de la commune membre et de l'EPCI auquel elle adhère, lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 8 septembre 2022, afin de déterminer les impacts financiers consécutifs à la régularisation du transfert de la compétence petite enfance sur le territoire de l'ex communauté de communes de l'Emblavez.

Monsieur le maire faire lecture du rapport correspondant, qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport CLECT du 8 septembre 2022 ci-dessus explicité ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022
Pour extrait certifié conforme

